

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GUYANE **RESUME CITOYEN**

1



RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GUYANE

2

RESUME CITOYEN

1 QU'EST-CE QUE LE PDRG ?	3
2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?	5
3 LES TEMPS FORTS DE 2019	5
4 ET POUR EN SAVOIR PLUS	10

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

1 QU'EST-CE QUE LE PDRG ?

3

UN PROGRAMME EUROPEEN DOTE DE 180 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN GUYANE

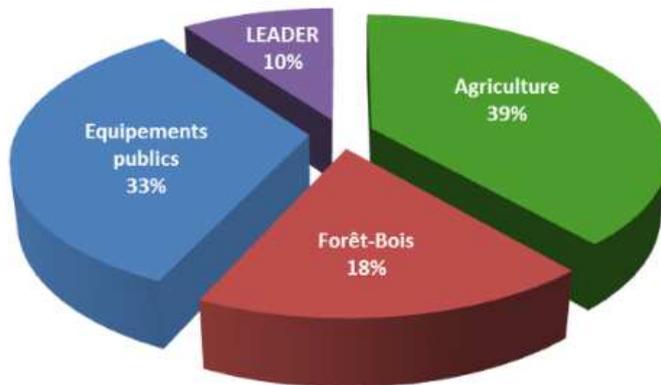
Pour 2014-2020, ce sont plus de 600 millions d'euros de fonds européens qui sont destinés au développement de la Guyane. **112 millions d'euros** sont en particulier dédiés au soutien de l'agriculture, des petites entreprises et des projets de développement rural, via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**). Le FEADER contribue notamment au développement d'un secteur agricole plus équilibré, plus compétitif, plus innovant, plus respectueux du climat. Il vise également à apporter une amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales, et à la préservation de l'environnement.

Le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 fixe les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir au profit des acteurs locaux (agriculteurs, associations, collectivités...). Le PDR de Guyane (PDRG) a été adopté le 24 novembre 2015, et est mis à jour régulièrement. La version 10 a été adoptée le 13 décembre 2019.

Ce programme met en œuvre une stratégie autour des 6 priorités européennes :

- **Priorité 1** : Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances de base dans les zones rurales ;
- **Priorité 2** : Améliorer la compétitivité de chaque type d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- **Priorité 3** : Mieux organiser la chaîne alimentaire et mieux gérer les risques liés à l'agriculture ;
- **Priorité 4** : Restaurer et préserver des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie ;
- **Priorité 5** : Utiliser plus efficacement des ressources face aux changements climatiques, via une transition vers une économie bas-carbone et plus résiliente face au changement en agriculture et foresterie ;
- **Priorité 6** : Promouvoir l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et le développement économique en milieu rural.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019



Répartition des financements FEADER

Les objectifs principaux du PDRG 2014-2020,

- L'amélioration des conditions de vie de la population des zones rurales ;
- Le développement de la production agricole locale, afin d'améliorer l'approvisionnement alimentaire de ce territoire ;
- L'amélioration de la performance économique des forêts guyanaises, dans le cadre d'une gestion forestière durable.

4

Ces objectifs correspondent à 80 % des ressources financières du PDRG.

UN PROGRAMME GERE PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PDRG

Différentes structures sont impliquées dans la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation du PDRG :

- La Collectivité Territoriale de Guyane est l'autorité de gestion du PDRG. Elle est en charge du pilotage, de la gestion et de l'animation du programme, ainsi que de l'instruction de certaines mesures (Formation, Équipements publics, LEADER et Assistance Technique), sur la période 2014-2020. Au sein de la CTG, le Pôle Affaires Européennes est en charge de ces missions, avec l'appui des services métiers.
- La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) est le service instructeur de toutes les mesures relevant des secteurs agricoles et forestiers (mesures surfaciques, installations agricoles, etc.) ;
- L'Agence des Services de Paiement (ASP) est l'organisme payeur des aides FEADER et des cofinancements associés.
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (MAAF), le Centre National d'Études Spatiales (CNES), l'Office de l'Eau Guyanais (OEG), la CTG, et l'Office de Développement de l'Économie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM) sont les principaux co-financeurs nationaux et régionaux.

Ces co-financeurs sont associés au processus d'instruction et de gouvernance via des comités réguliers permettant de recueillir leur avis sur les dossiers. D'autres co-financeurs, comme les EPCI ou les communes peuvent intervenir selon les dossiers reçus.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

La responsabilité du suivi du programme est partagée entre l'autorité de gestion et un comité de suivi créé à cet effet. Le comité de suivi est une instance pivot dans la mise en œuvre du PDRG et est chargé d'initier et de contrôler les différentes étapes de l'évaluation. Il est responsable de la mise en œuvre du plan d'évaluation et de la diffusion des résultats auprès du public et des partenaires.

5

2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

Tout programme européen doit élaborer chaque année un rapport annuel de mise en œuvre et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendus accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEADER Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2015 à 2019.

LA MODIFICATION DU PROGRAMME SUITE A L'EXAMEN DE LA PERFORMANCE EN 2018

La fin de l'année 2018 a constitué une date charnière pour les programmes européens. Il s'agissait pour chaque programme d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles intermédiaires qu'il s'était fixé au début de la programmation. Ces cibles portaient à la fois sur les dépenses effectuées dans le cadre du programme (cibles financières) et sur ce qui avait pu être réalisé par les bénéficiaires grâce aux financements européens (cibles de réalisation). L'atteinte des cibles intermédiaires conditionnait l'attribution d'une réserve de performance qui représente 6 % de l'enveloppe totale.

Au 31 décembre 2018, 4 priorités sur 5 ont atteint leur cible financière intermédiaire en montant payé, dont les 2 priorités les plus dotées du programme à savoir la Priorité 2 et la Priorité 6.

N.B. : Aucune cible n'est fixée pour la priorité 1 qui est transversale.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

6

Les priorités 2, 4 et 6 ont atteint également la totalité de leurs cibles intermédiaires de réalisation. La priorité 3 a atteint 1 cible intermédiaire sur 2. La priorité 5 n'a pas atteint la cible du cadre de performance.

En concertation étroite avec ses partenaires (Services de l'Etat, organisations professionnelles, financeurs), l'autorité de gestion a examiné l'état d'avancement de chaque mesure du PDR afin d'identifier les éventuels besoins en crédits FEADER nécessaires de manière urgente afin

 attribuer la réserve de performance d'un montant de 404 738.76 €.

La réserve de performance a été attribuée  comme suit :

- Priorité 4 : + 300 000€ soit un nouveau montant de 1 180 000€
- Priorité 5E : - 81886.41€ soit un nouveau montant de 178 114.41€ 
- Priorité 4 : + 104738,76 soit un nouveau montant de 1 163 738.76€
- Priorité 3A : - 322 852.35 soit un nouveau montant de 2 148.35 €

La version V10 du programme contenant ces modifications a été validée le 13 décembre 2019, par la commission européenne.

3 LES TEMPS FORTS DE 2019

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES PAIEMENTS

Au 31 décembre 2019, la programmation s'élève à 72 976 928.36€, soit 42.22 % de la maquette en Coût Total. Ce sont **1950 dossiers** qui ont été programmés, entre 2015 et 2019. **31 671 277.88€ de FEADER** ont été payés aux porteurs de projets depuis le début de la programmation et 37 260 326.92€ en Coût Total. Le montant payé sur l'année **2019** s'élève à **14 472 369.21€ en FEADER** et à 17 026 316.72€ en Coût Total. 

Etat d'avancement des paiements (DPN) du PDRG au 31/12/2019



RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

Les priorités 2 et 6, dédiées à la compétitivité agricole et au développement économique en milieu rural, présentent les états d'avancement les plus élevés.

7

Au regard du volume important de crédits à certifier en 2019, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2019 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits. La CTG a ainsi pu dépasser le seuil de dégagement imposé grâce à un travail collaboratif piloté par le Pôle Affaires Européennes en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Afin de respecter les principales échéances imposées par les règlements européens, la CTG, autorité de gestion a réalisé différentes modifications PDRG pour qu'il s'adapte au mieux aux besoins du territoire. Ce sont 8 comités régionaux de programmation des aides et un comité régional de suivi des fonds européens qui ont été mis en place.

De plus, l'organisation de réunions de travail régulières avec les services partenaires, a permis de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations.

La constitution d'un groupe technique (réunions DO) qui se réunit mensuellement avec les différents partenaires institutionnels (service instructeur, préfecture, DEAAF, AG, ASP etc.) permet de lever les freins liés aux dossiers (déblocages des conventions, avenant, contrôle sur place etc.) pour un traitement optimisé des demandes de subvention. Cela sert également à accélérer la mise en paiement des demandes et l'atteinte du DO (Dégagement d'Office).

La réalisation d'un appel de fonds intermédiaire au deuxième trimestre d'un montant de 693 594.13€ de dépenses nouvelles certifiées pour le FEADER, permettant ainsi d'anticiper la fin de l'exercice 2019 et d'éviter l'engorgement de certifications.

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

8

GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME

L'année 2019 s'est caractérisée par :

❖ Une année 2019 marquée par le renforcement des équipes du PAE-DAAF

2 agents instructeurs ont rejoint l'équipe FEADER en janvier 2019 au sein du PAE.

Le renforcement des services du PAE et ceux de la DAAF ont permis de faire face à l'augmentation de la charge de travail et au remplacement d'agents en mobilité.

❖ Des relations optimales avec les partenaires du programme

Le recrutement du pilote FEADER au cours de l'année 2018 ainsi que l'arrivée des deux agents instructeurs ont permis de fluidifier les relations partenariales et d'optimiser la programmation. Ainsi, il y a eu la mise en place de réunions bimensuelles avec le partenariat (PAE, DAAF, ASP) permettant de mieux partager l'avancement du programme et favorisant une meilleure coordination pour une bonne mise en œuvre ;

❖ Des déplacements permettant l'échange et le renforcement des liens

- Réunion du comité Etat –Régions consacré au FEADER en octobre 2019. Le comité, a réuni l'ensemble des exécutifs régionaux, et a permis de faire le point sur le FEADER de l'actuelle programmation (2014-2020) puis d'échanger sur la prochaine programmation dans le cadre de la future PAC (Politique Agricole Commune).



RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2019

Rencontre avec les autorités de gestion des DOM et de la Corse organisée en novembre 2019 à Paris et à Bruxelles, à l'initiative de la Commission européenne, de la DGPE, de l'ASP et du Ministère en charge de l'agriculture.

9



❖ Réunions publiques territorialisées

Des réunions publiques se sont tenues dans le cadre de la préparation des programmes européens 2021-2027. C'est tout le territoire qui a été sillonné, de l'île de Cayenne en passant par les communes de Saint-Laurent, Kourou, Maripasoula et Saint Georges, Matoury.

Leur objectif était de présenter la révision du Diagnostic Territorial Stratégique (DTS) et des travaux préalables à l'élaboration des prochains programmes européens, mais aussi de permettre au public présent d'apporter sa contribution en faisant remonter les différents besoins par territoire. Ces présentations ont également permis de faire un point sur les dynamiques démographiques en Guyane.

❖ Un apéro débat pour discuter de l'Europe :

Une vingtaine de participants ont assisté à l'Apéro-débat au mois de mai 2019 organisé par le Pôle Affaires Européennes de la CTG, dans un hôtel à Cayenne. Un public diversifié a répondu présent (étudiants, professionnels, entrepreneurs). Ce débat a permis d'échanger sur les fonds disponibles et les grandes orientations de la prochaine programmation autour d'un apéritif.

Entre interrogations du public et axes d'amélioration suggérés par ce débat, ces échanges conviviaux ont été fructueux pour les deux parties.